

Présidente : Dr Thérèse STAUB

Service National des Maladies Infectieuses

Vice-présidente : Dr Isabel de la FUENTE GARCIA

Expert permanent en infectiologie pédiatrique

Secrétaire : Dr Françoise BERTHET

Direction de la Santé,
Directeur adjoint

Membres :

Dr Armand BIVER

Société Luxembourgeoise de
Pédiatrie

Dr Jean FABER

Société Luxembourgeoise de
Pneumologie

Dr Carine FEDERSPIEL

Société Médicale
Luxembourgeoise de
Géronto-Gériatrie

Thibault FERRANDON

Fédération Luxembourgeoise
des Laboratoires d'Analyses
Médicales

Dr Véronique HEYMANS

Association des Médecins-
Dentistes

Dr Silvana MASI

Direction de la Santé,
Division de la Médecine
scolaire et de la santé des
enfants et adolescents

Dr Monique PERRIN

Laboratoire National de
Santé

Dr Jean-Claude SCHMIT

Direction de la Santé,
Directeur

Dr Jean-Paul SCHWARTZ

Cercle des Médecins
Généralistes

Dr Nguyen TRUNG NGUYEN

Laboratoire National de
Santé

Dr Anne VERGISON

Direction de la Santé,
Division de l'Inspection
sanitaire

Marcin WISNIEWSKI

Direction de la Santé,
Division de la Pharmacie et
des médicaments

Expert permanent :

Dr Vic ARENDT

Service national des maladies
infectieuses

Avis du CSMI

**Délai entre primovaccination et dose de rappel et prise en compte des infections
intercurrentes dans le schéma vaccinal contre la COVID-19
Mise à jour mars 2022**

Le Conseil supérieur des maladies infectieuses recommande, de manière générale, un délai minimum de 4 mois entre la primovaccination contre la COVID-19 et le rappel vaccinal.

Les délais recommandés pour chaque vaccin dans le cadre de la primovaccination et du rappel sont repris dans le **tableau 1**.

Le CSMI recommande de tenir compte des infections intercurrentes à SARS-CoV-2 dans la conduite du schéma vaccinal, ainsi que présenté dans le **tableau 2**.

Les recommandations vaccinales du CSMI ne sont pas liées à l'émission d'un certificat européen de vaccination complet, dont les règles ne tiennent pas compte de certains facteurs, comme les infections COVID-19 intercurrentes.

Délai entre primovaccination et dose de rappel contre la COVID-19 – avis du CSMI

Le Conseil supérieur des maladies infectieuses maintient son avis favorable au raccourcissement du délai entre la primovaccination et le rappel contre la COVID-19 pour toutes les personnes éligibles à un rappel (adultes et adolescents vulnérables à la COVID-19), qui peut être administré à partir de 4 mois après la dernière dose du schéma vaccinal initial.

Le rappel consiste en un vaccin à ARNm, quel que soit le vaccin administré en primovaccination :

- Soit Comirnaty, pour les personnes à partir de l'âge de 12 ans, 30 ug (dose entière)
- Soit Spikevax, pour personnes à partir de l'âge de 30 ans, 50ug (demi-dose)

En cas de primovaccination par Nuvaxovid, le rappel consiste en une dose de Nuvaxovid (rappel homologue) ou en une dose de vaccin à ARNm (rappel hétérologue).

Les tableaux figurant en annexes 1 et 2 précisent la séquence vaccinale en fonction du produit utilisé et les indications vaccinales en cas d'infection COVID-19 antérieure à la vaccination ou intercurrente.

Cet avis a été rédigé par le Dr Françoise Berthet sur base d'une décision prise lors de la réunion du CSMI du 4 janvier 2022 et a été revu en date du 28 février suite à l'introduction du vaccin Nuvaxovid, et validé par voie électronique le 3 mars 2022, et remplace l'avis du 18 janvier 2022.

Tableau 1. Récapitulatif de décision vaccinale contre la COVID-19 en fonction du produit vaccinal utilisé
Ce tableau concerne les personnes adultes¹ immunocompétentes² et les adolescents vulnérables à la COVID-19¹

Version du 17 janvier 2022

Primovaccination		optimisation	Rappel (booster)	Intervalle entre primovaccination complète et rappel
1 ^{ère} dose	2 ^{ème} dose			
Comirnaty	Comirnaty	(-)	Comirnaty ou Spikevax ⁴	Au moins 4 mois
Spikevax	Spikevax	(-)	Spikevax ou Comirnaty ⁴	Au moins 4 mois
Vaxzevria	Vaxzevria	(-)	Comirnaty ou Spikevax	Au moins 4 mois
Vaxzevria	Comirnaty ou Spikevax	(-)	Comirnaty ou Spikevax	Au moins 4 mois
Nuvaxovid	Nuvaxovid	(-)	Nuvaxovid ou Comirnaty ou Spikevax	Au moins 4 mois
COVID-19 Vaccine Janssen ³	(-)	Comirnaty ou Spikevax	Comirnaty ou Spikevax	Au moins 4 mois
COVID-19 Vaccine Janssen ³	(-)	(-)	COVID-19 Vaccine Janssen ⁵	Au moins 2 mois
COVID-19 Vaccine Janssen ³	(-)	(-)	Comirnaty ou Spikevax	Au moins 4 mois

Commentaires et remarques

1. Les adolescents sans facteur de risque et les enfants ne sont actuellement pas concernées par le rappel.
2. Pour les personnes immunodéprimées, la primovaccination consiste en 3 doses de vaccin ; un rappel est indiqué, au moins 4 mois après la dernière dose (ou la date de l'infection documentée par test PCR positif).
3. Pour les personnes qui ont entrepris un schéma vaccinal par COVID-19 Vaccine Janssen, une optimisation est indiquée après un délai de 4 semaines après la 1^{ère} dose dans le cadre de la primovaccination (voir recommandations du CSMI du 14 octobre 2021). Cette optimisation ne se substitue pas à un rappel (voir à ce sujet la recommandation de la StiKo).
4. Le recours à un schéma vaccinal homologue devrait être privilégié en général, pour autant que la disponibilité vaccinale le permette.
5. Lorsque le rappel qui suit une primovaccination par COVID-19 Vaccine Janssen est réalisé par le même produit (vaccination et rappels homologues), le rappel peut être administré à partir de 2 mois après primovaccination. Dans le cas d'une vaccination et d'un rappel hétérologue, un délai minimal de 4 mois après primovaccination est recommandé.

Références (Tableau 1)

Ständige Impfkommission. STIKO: 16. Aktualisierung der COVID-19-Impfempfehlung. 21 Dezember 2021. [Epidemiologisches Bulletin 2/2022 \(rki.de\)](https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/S/COVID-19/STIKO_2021_16.html)

Pressemitteilung der STIKO zur COVID-19-Auffrischimpfung bei Kindern und Jugendlichen im Alter von 12-17 Jahren sowie zur Optimierung der 1-maligen Impfung mit der COVID-19 Vaccine Janssen. 13 Januar 2021

European Medication Agency (EMA). COVID-19 Vaccine Janssen. Procedural steps taken and scientific information after the authorization. ["COVID-19 Vaccine Janssen, INN-Ad26.COV2-S, recombinant" \(europa.eu\)](https://www.ema.europa.eu/en/medicines/humans/vaccines/COVID-19-vaccine-janssen)

European Medicine Agency (EMA). Heterologous primary and booster COVID-19 vaccination Evidence based regulatory considerations. 13 December 2021. [Heterologous booster COVID-19 vaccination \(europa.eu\)](https://www.ema.europa.eu/en/medicines/humans/vaccines/COVID-19-vaccination)

Tableau 2. Récapitulatif de décision vaccinale contre la COVID-19 en cas d'infection antérieure ou intercurrente au SARS-CoV-2
Ce tableau concerne les personnes adultes¹ immunocompétentes² et les adolescents à risque³

Version du 17 janvier 2022

Situation	Séquence des événements et intervalles			
Infection préalable à la vaccination	Infection	Vaccin 1 ^{ère} dose >4 semaines après l'infection	Pas de 2 ^{ème} dose de vaccin nécessaire (2 ^{ème} dose si personne à risque) ⁴	Booster >4 mois après la 1 ^{ère} dose (ou, le cas échéant, la 2 ^{ème} dose)
Vaccination suivie d'une infection >3 semaines ³	Vaccin 1 ^{ère} dose	Infection >3 semaines considérée comme 2 ^{ème} dose	Pas de 2 ^{ème} dose de vaccin	Booster dans les 4 mois qui suivent l'infection
Vaccination suivie d'une infection <3 semaines ³	Vaccin 1 ^{ère} dose	Infection <3 semaines	2 ^{ème} dose de vaccin 4 semaines après l'infection	Booster >4 mois après la 2 ^{ème} dose
Vaccination complète suivie d'une infection	Vaccin 1 ^{ère} dose	Vaccin 2 ^{ème} dose	Infection	Booster >4 mois après infection

Commentaires et remarques

1. Les personnes de moins de 18 ans en bonne santé ne sont actuellement pas concernées par le rappel.
2. Pour les personnes (adultes et adolescents) immunodéprimées, la primovaccination consiste en 3 doses de vaccin ; une infection intercurrente sera considérée au même titre qu'une vaccination. Un rappel est indiqué, au moins 4 mois après la dernière dose (ou la date de l'infection documentée par test PCR positif).
3. Les adolescents à risque sont définis selon les critères de vulnérabilités publiés dans la recommandation du CSMI du 17 août 2021.
4. Un délai de 3-4 semaines post-exposition est nécessaire pour induire une réaction immunitaire qui inclut la production d'anticorps et la différenciation de cellules immunitaires mémoire ; la ré-exposition à l'antigène au terme de ce délai induit chez une personne immunocompétente une réponse immunitaire plus spécifique et plus élevée que la réponse initiale. Si le délai entre les deux expositions (vaccinale ou infectieuse) est inférieur à 3 semaines, la réponse à la 2^{ème} exposition risque d'être de moins bonne qualité. Pour cette raison, on considère qu'une infection survenant dans un délai de moins de 3 semaines après une vaccination ne peut remplacer une dose de vaccin.

Références (Tableau 2)

Haute Autorité de santé. Avis n° 2021.0082/AC/SESPEV du 18 novembre 2021 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à la pertinence d'un rappel chez les sujets avec antécédents d'infection par le SARS-CoV-2 vaccinés par une dose de vaccin contre la Covid-19, et chez les sujets infectés après une primovaccination complète ou incomplète. [Haute Autorité de Santé - Avis n° 2021.0082/AC/SESPEV du 18 novembre 2021 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à la pertinence d'un rappel chez les sujets avec antécédents d'infection par le SARS-CoV-2 vaccinés par une dose de vaccin contre la Covid-19, et chez les sujets infectés après une primovaccination complète ou incomplète \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr/fr/avis/avis-n-2021-0082-ac-sespev-du-18-novembre-2021-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-relatif-a-la-pertinence-d-un-rappel-chez-les-sujets-avec-antecedents-d-infection-par-le-sars-cov-2-vaccines-par-une-dose-de-vaccin-contre-la-covid-19-et-chez-les-sujets-infectes-apres-une-primovaccination-complexe-ou-incomplete)

Ständige Impfkommission. STIKO: 16. Aktualisierung der COVID-19-Impfempfehlung. 21 Dezember 2021. [Epidemiologisches Bulletin 2/2022 \(rki.de\)](https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/2021/16/STIKO_COVID-19_Impfempfehlung_21_12_2021.html)

Haute Autorité de santé. Avis n° 2021.0088/AC/SESPEV du 23 décembre 2021 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à la diminution du délai entre primovaccination et administration d'une dose de rappel et à l'administration d'une dose de rappel chez les adolescents fragiles âgés de 12 à 17 ans

Recommandation du CSMI : vaccination contre la COVID-19 chez les adolescents 12-18 ans - Mise à jour du 17 août 2021 [CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE \(public.lu\)](https://public.lu/conseil-superieur-d-hygiene)